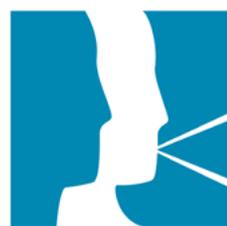


2019

Rapport annuel



Défendre vos droits au quotidien !



**LIGUE
DES DROITS
HUMAINS**

TABLE DES MATIÈRES

Rapport moral 2019	p. 3
Principales activités et modes d'action de la LDH en 2019	p. 11
Plaidoyer, analyse et expertise juridique	p. 12
Formations, animations et débats	p. 13
Information et communication	p. 15
Réponses aux sollicitations du public	p. 16
Les sections locales	p. 17
Nouveaux projets 2019	p. 18
Rétrospective 2019 (Tops et flops)	p. 21
Communiqués de presse diffusés en 2019	p. 27
Organigramme de la LDH	p. 31
Annexes et remerciements	p. 32

Rapport moral

2019

L'année est marquée par des grands défis et de grands enjeux pour les droits fondamentaux, certains attendus et récurrents malheureusement, d'autres moins attendus mais tout autant fondamentaux, tels les enjeux liés à la crise sanitaire du Covid-19, dont les effets devront être évalués à long terme.

Droits politiques : une démocratie qui doit se réinventer pour trouver plus de représentativité et renforcer la confiance des citoyen-ne-s dans les institutions

2019 est une année sombre pour la **démocratie** belge. Alors que la Belgique fête les 100 ans du suffrage universel (ou plutôt semi-universel puisque, jusqu'en 1948, il est réservé aux hommes), une marée noire s'abat sur le pays lors des élections européennes, fédérales et régionales du 26 mai. En Flandre, près d'un·e électeur·rice sur deux a voté pour un parti nationaliste ou d'extrême droite. Les conséquences pour le respect des droits humains sont potentiellement importantes.

Ce résultat est révélateur d'un besoin de la démocratie moderne de se réinventer et de retrouver un souffle de créativité, pour une meilleure représentativité. Le défi est important, il faut à la fois garantir de nouveaux droits politiques (consultation populaire, assemblées citoyennes notamment), tout en préservant les anciennes libertés politiques et notamment la liberté de manifester, singulièrement mise à mal lors de récentes manifestations (gilets jaunes, Extinction Rebellion), qui sont marquées par des arrestations préventives et des réactions disproportionnées. La Ligue a dénoncé ces entraves à la liberté de s'assembler pacifiquement.

Dans le même ordre d'idées, il est inquiétant de devoir si régulièrement rappeler la nécessité de préserver la **séparation des pouvoirs** qui doit garantir l'équilibre entre les pouvoirs et la protection des individus contre l'arbitraire de l'État. Les décisions se centralisent de plus en plus dans les mains de l'exécutif : après le législatif, déjà moribond, c'est le judiciaire qui peine, faute de budget et de moyens, à remplir ses missions. Ce manque cruel de moyens financiers et humains est inacceptable. La situation est à ce point préoccupante que les magistrat·e-s, les avocat·e-s de tout le pays ont formé une coalition, avec la Ligue et d'autres partenaires associatifs (Liga notamment) pour lancer un cri d'alarme en janvier 2020.

La Ligue a activement soutenu ce mouvement, essentiel pour permettre à la justice de continuer à remplir ses fonctions, conformément aux

exigences de l'État de droit. En effet, une **justice** indépendante et efficace est une condition essentielle de la démocratie et de l'État de droit. Elle est également un outil indispensable à la cohésion sociale et à l'équilibre des institutions.

Ceci est d'autant plus crucial que les recours en justice sont devenus de plus en plus fréquents, comme le dénonce le milieu associatif et le constate la Ligue, qui voit se former un nouveau rapport conflictuel qui oppose l'associatif aux autorités publiques. À défaut pour l'associatif d'avoir pu être entendu par le biais d'argumentaires et de plaidoyers politiques, celui-ci est contraint au nom des droits fondamentaux à une interpellation par des arguments juridiques soumis à un juge, ce qui traduit un glissement de société dangereux.

En lien avec cette question de la séparation des pouvoirs, la Ligue a également dû réagir sur la question de la **composition de la Cour constitutionnelle**, contre-pouvoir essentiel au fonctionnement de notre démocratie, et qui a fait l'objet d'un vif débat suite à la candidature de deux femmes d'origine étrangère. La LDH ne conteste pas l'intérêt d'un débat serein et intelligent sur la composition de cette Cour mais regrette que ce débat se soit focalisé sur des cas individuels et ait été marqué par des interventions à caractère sexiste et raciste.

Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits : les droits économiques, sociaux et culturels peinent à être respectés pour tous et toutes alors que la précarité et les discriminations perdurent

Chacun et chacune a le droit de bénéficier de conditions de vie conformes à la dignité humaine. C'est un droit et c'est corrélativement le devoir de la collectivité de le garantir. L'État doit assurer la sécurité de ces citoyen-ne-s : sécurité d'existence et de conditions d'existence dignes. Or, aujourd'hui, dans notre pays, trop de personnes en sont exclues. Sans domicile, sans papiers, sans travail, sans ressources, privé-e-s de liberté, discriminé-e-s, les causes de ces exclusions sont trop nombreuses. Les inégalités de revenus se creusent en Belgique et le risque de pauvreté touche désormais un Belge sur dix (un risque deux fois plus élevé en Wallonie qu'en Flandre). À Bruxelles le nombre de personnes sans-abri et mal logées a plus que doublé en 10 ans et les situations de vie les plus précaires augmentent.

Dans ce contexte, la Ligue - avec de nombreuses associations et collectifs francophones et néerlandophones - s'est mobilisée contre les **nouvelles procédures de contrôle de**

l'allocation « GRAPA » des personnes âgées et a participé à un rassemblement le 17 février 2020, pour exiger la fin de ces contrôles injustifiés. Cette procédure de contrôle illustre l'idée erronée mais trop largement partagée que les bénéficiaires d'aides sociales sont des fraudeurs, en exercice ou en puissance. Ces contrôles sont également une illustration de la mise en place d'un système administratif trop lourd, qui privera dans les faits des personnes des aides auxquelles elles ont pourtant droit.

L'aide sociale est un droit et, en novembre 2019, le Conseil d'État le confirme, sur la base d'un recours introduit notamment par la Ligue. En effet, après la Cour constitutionnelle en 2018, il refuse à son tour la **conditionnalisation de l'aide sociale** à l'exercice d'activités « sur base volontaire » (le service communautaire) mais qui s'avéraient obligatoires pour que les personnes aient droit à l'intégration sociale.

Les personnes plus vulnérables auront aussi plus de mal à exercer les recours légaux qui leur permettraient de faire valoir leurs droits, **l'accès à la justice** étant de plus en plus difficile, que ce soit pour des raisons financières, (assouplissement des conditions d'accès à l'aide juridique, TVA réduite sur les honoraires d'avocat, d'huissier et de notaire, réduction des frais de procédure), géographiques (proximité des lieux de justice) et procéduraux (simplification des procédures). Ainsi, alors que la justice devrait permettre à la partie faible d'appeler à et de faire respecter la reconnaissance de ses droits, force est de constater que c'est rarement le cas. Dans ce cadre, et pour renforcer l'accès à la Justice, la Ligue a poursuivi sa mobilisation au sein de la plateforme Justice pour tous d'une part et avec les magistrats et avocats du pays, d'autre part (cf *supra*).

Liberté et sécurité : nos droits humains à l'épreuve de l'autorité, du contrôle, de la surveillance et de l'enfermement

La Ligue a poursuivi sa vigilance autour de la **liberté de manifester** et de se réunir pacifiquement. Dans ce cadre, c'est avec inquiétude que la Ligue a constaté, notamment lors du Rassemblement pacifique organisé par le mouvement « Extinction Rebellion » une réponse policière massive et disproportionnée : plus de 300 arrestations administratives, boucliers antiémeute, recours aux matraques et gaz lacrymogènes, autopompe, drone, hélicoptère...

La question des **violences policières**, dont la Ligue des droits humains s'est saisie en 2013, a trouvé un nouveau souffle avec la relance de

l'Observatoire des violences policières sous le nom de **Police Watch**. La LDH a donc décidé d'allouer plus de moyens au projet afin de le relancer et de lui donner davantage d'envergure, notamment grâce à une extension à la Flandre prévue en 2021 avec la collaboration de la Liga voor Mensenrechten.

Le nouveau site [PoliceWatch.be](https://www.policewatch.be) permet d'informer les citoyen·ne·s sur leurs droits face à la police et de récolter des témoignages dans le but de conformer les pratiques au respect des droits humains. Outre ce site informatif, Police Watch réalise différents types d'action et de soutien aux victimes (permanence téléphonique, récolte et analyse de données qualitatives et quantitatives, publication d'articles et de rapports, plaidoyer politique, formations sur les droits des citoyen·ne·s face à la police, à destination des victimes et travailleur·euse·s de première ligne).

Avancée importante, la justice belge a confirmé en octobre 2019 (procès DON'T SHOOT) le **droit de diffuser des images non floutées de la police**. C'est une importante victoire pour le droit d'informer et la liberté d'expression, Le tribunal de première instance de Bruxelles a en effet donné raison aux organisateur·rice·s de l'exposition, dont la LDH, en reconnaissant le droit de publier des images non floutées de la police dans l'exercice de ses fonctions dans l'espace public. L'affaire est cependant en appel.

Toujours active et mobilisée sur les questions de respect des droits fondamentaux dans le cadre de la **lutte contre le terrorisme**, la Ligue a participé activement à la rédaction et la préparation du rapport annuel du Comité de vigilance en matière de lutte contre le terrorisme (Comité T), lequel a été rendu public et présenté le 12 mars 2020 au Sénat. Le Comité T s'est donné pour mission d'évaluer le respect, par la Belgique, de ses obligations au regard des droits humains. Rappelons que, avant toute autre chose, le terrorisme est la négation des libertés et des droits fondamentaux. Combattre le terrorisme, c'est donc également protéger autant qu'affirmer nos libertés fondamentales. Les droits humains sont non seulement le cadre propice à une réaction adéquate, juste et la plus efficace au phénomène terroriste mais, de surcroît, le respect et l'exercice effectif de nos droits et libertés fondamentales sont aussi les buts de ces législations. Et la Ligue a rappelé à plusieurs reprises sa demande d'une évaluation des mesures prises pour lutter contre le terrorisme.

Les **personnes privées de liberté** sont parmi les plus vulnérables et la Ligue a dû, une nouvelle

fois, dénoncer la grave surpopulation carcérale notamment dans les **prisons** de Saint-Gilles et Forest. Une seule solution s'impose : il faut diminuer le nombre de personnes incarcérées. Construire plus de prisons ne résout pas le problème.

Cette surpopulation empêche aussi les agents de travailler dans des conditions acceptables. Si c'est à raison que les syndicats réclament des moyens supplémentaires et des conditions de travail dignes, l'objectif de cette loi du 23 mars 2019 est de réglementer les manières de faire la grève afin de sauvegarder les droits des détenu·e·s. En ce sens, en novembre 2019, l'arrêté royal portant exécution des articles 15 et 16 de la loi du 23 mars 2019 est publié, instaurant le **service minimum** qui doit être mis en place en temps de grève. Il n'aura toutefois pas fallu un mois pour qu'une grève éclate. Par ailleurs, la Ligue observera avec intérêt la mise en oeuvre du droit de plainte pour les détenus à l'automne prochain.

La Ligue s'est encore penchée sur la question essentielle du maintien des **liens familiaux de la personne détenue**, qui constitue un des facteurs essentiels pour la réinsertion sociale et revêt une importance particulière pour les enfants dans leur construction psychologique et identitaire, avec la publication en décembre 2019 d'un rapport complet sur cette question, qui propose, après un état des lieux juridique de la question, de restituer le point de vue des familles et proches des détenu·e·s.

Le développement de **technologies de surveillance** doit également faire l'objet d'une vigilance accrue pour le respect des droits fondamentaux. Concernant les caméras à reconnaissance faciale, une phase de test a été lancée à Zaventem sans cadre légal. Nous pouvons craindre que le cadre légal arrive en retard dans un objectif d'encadrement plutôt que de contrainte ou d'interdiction. Le débat glissera inévitablement vers des aspects techniques ou des détails juridiques, éludant la question pourtant fondamentale de l'atteinte disproportionnée à la vie privée que représentent en elles-mêmes les caméras à reconnaissance faciale.

La Ligue a participé à la campagne #StopSpyingOnUs, qui a été lancée en juin 2019 dans neuf pays de l'UE : 14 organisations de défense des droits humains et droits numériques, coordonnées par Liberties, ont déposé simultanément des plaintes auprès des autorités nationales en charge de la **protection des données personnelles**. En ligne de mire : les techniques illégales utilisées par la publicité

comportementale en ligne. Les pays concernés sont l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, l'Estonie, la Bulgarie, la Hongrie, la Slovaquie et la République tchèque.

En parallèle, la Liga voor Mensenrechten et la LDH ont introduit un recours auprès de la Cour constitutionnelle contre l'article de loi qui impose l'insertion des **empreintes digitales numériques dans la carte d'identité** des citoyen·ne·s belges. Cette mesure constitue une atteinte disproportionnée à la vie privée de l'ensemble de la population. Quelques mois plus tard, en janvier 2020, une phase de test de cette nouvelle carte est lancée.

Il faut être attentif·ve·s au mythe du *solutionnisme* technologique qui balaie toute possibilité d'analyse critique au regard des principes de légitimité et de subsidiarité, alors que ces technologies sont potentiellement fortement attentatoires à nos libertés.

Enfin, la Ligue a soutenu, dans une perspective de réduction du filet pénal et corrélativement de l'incarcération, les mouvements **#STOP1921 et SMART on Drugs**, déjà soutenus par nombre de personnalités et d'experts, qui ont lancé une pétition pour demander au législateur de réguler le marché du cannabis et de définir un cadre légal pour les Cannabis Social Clubs en Belgique. Face aux enjeux en matière de santé publique et de justice sociale, les acteurs et actrices de la société civile se sont mobilisé·e·s dans tout le pays pour remettre en question la politique de prohibition du cannabis.

Universalité des droits humains : pas de frontière à nos libertés, pas de frontière aux enjeux de demain

Les droits des **personnes migrantes** sont, encore et toujours, largement bafoués et font l'objet d'attaques récurrentes et systématiques. En janvier 2020, la Ministre de l'asile et de la migration a décidé d'exclure de l'accueil certaines catégories de demandeurs de protection internationale. Notre pays est pourtant tenu légalement d'accueillir les demandeurs de protection internationale pendant leur procédure. Deux catégories de personnes sont visées : elles sont présentées à tort comme abusant de la procédure ou du système d'accueil. La Ligue, avec d'autres associations, a rappelé que le droit d'asile s'impose aux autorités belges.

La Ligue a continué à dénoncer le recours à l'enfermement en **centres fermés** des personnes qui ne sont pas en situation régulière administrative. En effet, de nombreuses

questions se posent quant à la compatibilité de la détention administrative avec, notamment, le droit à la liberté, le droit à un recours effectif, le droit à la vie familiale et à la vie privée et le droit à ne jamais être soumis à un traitement inhumain ou dégradant.

La Ligue a fait intervention volontaire devant la **Cour européenne des droits de l'Homme**, dans la cause concernant le refus de l'État belge de délivrer des visas humanitaires à une famille syrienne se trouvant à Alep. La Cour a rendu son arrêt le 5 mai 2020, arrêt extrêmement décevant. La Belgique refusait d'octroyer des visas et ce, malgré les décisions de justice lui enjoignant de le faire. La Cour a déclaré la demande irrecevable, en considérant que les requérants ne relevaient pas de la juridiction de la Belgique. C'est une occasion manquée que l'on regrette profondément : pour les personnes en danger dans leur pays, il n'y a que deux voies : la route clandestine et les trafiquants d'êtres humains ou le **visa humanitaire**. Cette décision rejette la seconde voie, ne laissant aux populations en danger que la possibilité d'une fuite clandestine, aux mains des passeurs. La Ligue a également pris part aux efforts déployés pour encourager la Belgique à accueillir quelques mineurs nonaccompagnés (MENA) qui se trouvaient dans des camps grecs.

Les enjeux de droits humains se mondialisent indiscutablement et cette mondialisation apporte avec elle une dose de complexité accrue aux situations auxquelles le droit doit s'appliquer. Dans ce contexte, la question de la **responsabilité des entreprises privées** et de la compatibilité de leurs activités avec le respect de droits fondamentaux se pose nécessairement. Or, la multiplicité des espaces juridiques dans lequel les personnes morales peuvent exercer leurs activités rend particulièrement difficile la détermination d'un cadre légal qui s'imposerait. En déployant ses activités partout, l'entreprise n'assume des responsabilités nulle part. Si des textes se discutent et se négocient aux Nations Unies, les autorités belges ne doivent pas attendre les Nations Unies pour adopter une loi sur le devoir de vigilance ou pour étendre la compétence de ses juges en la matière. Il revient, comme toujours, à la mobilisation citoyenne de construire l'avenir que l'on souhaite.

Le dossier **ventes d'armes** a ainsi continué de faire parler de lui. Tout d'abord, la **Région wallonne** a définitivement été condamnée pour avoir livré des armes à l'État libyen. La Cour d'appel de Liège a en effet confirmé le jugement du tribunal de première instance de Namur et condamné la Région wallonne à indemniser la LDH en raison du préjudice qu'elle a subi. Cette

décision judiciaire rappelle avec force que la mauvaise gestion et l'opacité qui règnent en matière de délivrance de licences d'exportation d'armes est pour le moins problématique. La LDH estime dès lors, aux côtés de la CNAPD et d'Amnesty International, que le décret wallon réglementant la matière doit impérativement être réformé. La Ligue a été consultée par le Ministre Président de la Région wallonne au sujet de cette réforme.

En ce qui concerne l'Arabie Saoudite, après avoir obtenu l'annulation de licences d'exportations par le Conseil d'État, la Ligue n'a cependant pas obtenu en référé la condamnation des douanes belges à empêcher les bateaux transportant les armes à quitter les ports belges. Toutefois, en mars 2020, le Conseil d'État a, suite à la requête en extrême urgence introduite notamment par la Ligue, suspendu l'exécution des décisions prises les 9, 17, 20 et 28 décembre 2019 par le Ministre-Président de la Région wallonne de délivrer des licences pour l'exportation d'armes vers l'Arabie saoudite par la FN Herstal, Mecar et John Cockerill Defense.

La Ligue ne peut accepter que, prétendument au nom de l'emploi en Belgique, des violations des droits fondamentaux soient commises à l'étranger (singulièrement dans le conflit au Yémen, particulièrement meurtrier) avec des armes produites sur notre territoire.

Chacun a le **droit à la protection d'un environnement sain** et il faut se projeter dans l'avenir, en envisageant les droits fondamentaux comme le cadre qui permettra d'assurer aux générations futures des conditions de dignité adéquates. Nos droits humains et nos libertés fondamentales doivent pouvoir s'exercer aujourd'hui de manière collective, en tant que citoyen·ne d'un pays mais aussi habitant·e d'une planète. Dans cette perspective, il est apparu indispensable de créer au sein de la Ligue une **Commission Environnement**.

Au vu des multiples relations entre les questions de pauvreté et de durabilité, ces enjeux doivent être réfléchis conjointement. La Ligue des droits humains ne peut rester indifférente face à la problématique écologique étant donné l'interdépendance entre la protection de l'environnement et les droits humains. Les droits humains des générations présentes et futures dépendront de notre capacité à protéger l'intégrité des écosystèmes et du climat. C'est en ce sens que la Commission Environnement a été créée au sein de la Ligue afin de permettre un combat commun face aux enjeux sociaux et écologiques. Son objectif n'est pas de construire une expertise technique en

matière d'environnement, ni même de droit de l'environnement, mais de chercher à relier les questions environnementales et climatiques aux droits fondamentaux.

La Ligue est également investie, par l'intermédiaire de cette Commission, dans l'action mondiale de contentieux stratégique **HR4Climate**.

La crise sanitaire du Covid-19

Impossible d'établir ce rapport moral sans évoquer la crise sanitaire en cours, liée à la propagation du virus Covid-19.

En cette période de crise sanitaire, la Ligue des droits humains a rappelé que **la santé est un droit fondamental**. Face au COVID-19, nous avons toutes et tous le droit d'être protégé·e·s au mieux et, si nécessaire, d'avoir accès au meilleur traitement possible. Les **personnes en détention** sont particulièrement exposées et doivent être protégées adéquatement, il s'agit d'un droit fondamental qui doit être respecté.

Le cadre des droits humains prévoit aussi des situations d'**état d'urgence** mais il convient dans une telle situation exceptionnelle de continuer à veiller au respect de l'État de droit et des droits et libertés. Ceci implique de reconnaître l'important écart entre le fonctionnement actuel de nos institutions et le fonctionnement normal d'une démocratie. Il faut en effet à tout prix éviter que l'exception ne devienne la règle et garantir que les contrôles sur les gouvernements par les Parlements, les juges, la presse et la société civile puissent continuer à s'exercer.

La Ligue l'a rappelé dès l'entame de la crise, et l'adoption de la **loi de pouvoirs spéciaux** en adressant une lettre ouverte aux gouvernements, pour leur rappeler ces responsabilités. La Ligue a également souligné l'importance de la continuité de l'exercice du pouvoir judiciaire et s'est inquiétée de la régulation, par l'exécutif, de son fonctionnement, en violation de la séparation des pouvoirs.

Les **vulnérabilités** existantes ont été exacerbées par la crise qu'il s'agisse des personnes détenues en prison, des personnes dépourvues de titre de séjour, des victimes de violence intrafamiliale, des détenus en centre fermé, des sans-abris, des personnes en situation de précarité matérielle, des personnes âgées et de toutes autres personnes en situation de vulnérabilité (toxicomane, psychiatrie, travailleur·euse·s du sexe...). La Ligue a soutenu et relayé un blog pour les oublié·e·s du covid

(<https://coronaviruslesoubliés.be>) pour tenter de faire porter leurs voix. Personne ne doit être oublié.

La Ligue des droits humains a été interpellée par de nombreuses associations dans ces temps de crise et a réagi sur de très nombreux sujets. Ces interpellations par tous les secteurs sont révélatrices de la confiance faite à la Ligue et de la référence qu'elle constitue en temps de crise, ce qui est à la fois gratifiant mais source de grandes responsabilités, dont la Ligue a tenté d'être à la hauteur.

La Ligue s'est également saisie du dossier des **technologies de surveillance** développées pour combattre la pandémie, en réclamant un cadre légal strict et une collecte de données strictement limitée à la lutte contre le coronavirus. Le recours à des centres d'appel (call centers) reliés à une base de données centrale est aussi inquiétant que les applications de tracing anti-corona et l'arrêté royal constituant la base juridique de cette banque de données est beaucoup trop vague. L'impact d'une telle base de données peut être énorme sur le futur de notre société et il conviendra de rester très vigilant·e·s sur cette question.

Enfin, après la crise et en temps utiles, il faudra tirer les **enseignements** nécessaires de cette crise, en termes de santé publique mais aussi de responsabilité de l'État, à tous les niveaux.

La vie de l'association

En octobre 2019, a eu lieu à Taiwan la **conférence internationale de la FIDH**. Environ 400 personnes ont participé au Forum, largement soutenu par les autorités taiwanaises, la Présidente de Taiwan étant présente pour la cérémonie d'ouverture. Le Forum a permis de participer et d'intervenir dans des débats sur les sujets de la responsabilité sociale des entreprises en termes de droits humains et environnement, de la défense des communautés locales dans le monde, des questions d'égalité et de non-discrimination, les droits humains et la défense de l'environnement, des enjeux de vie privée au regard des nouvelles technologies et des réseaux sociaux. Il a également permis de rencontrer des bailleurs de fonds actifs sur les sujets de droits fondamentaux, outre les organisations partenaires et représentant·e·s public·que·s présent·e·s.

Le Forum a été suivi par la Conférence internationale proprement dite, qui rassemble les organisations membres de la FIDH. La Ligue était représentée par sa Présidente. Son ancien Président et Président d'honneur Alexis

Deswaef a été élu Vice-Président de la FIDH. Cette conférence a permis de rencontrer des défenseur·euse·s du droit du monde entier. La Ligue a pu présenter et soutenir l'action de contentieux stratégique portée par HR4Climate. Il a également été question de l'impact de ventes d'armes sur les pays en conflit et de partage de l'expérience belge de contentieux stratégique sur cette question.

La conférence s'est achevée par la participation à la Gay Pride de Taiwan, premier pays d'Asie à avoir légalisé (en mai 2019) le mariage homosexuel.

Dans **l'équipe des permanent·e·s** de la LDH, des changements sont intervenus. Mpela Biembongo nous a quitté·e·s pour commencer son stage au Barreau. Elle a été remplacée par Alice Sinon qui a repris ses fonctions de coordinatrice du Comité T. Saskia Simon a rejoint l'équipe dans une nouvelle fonction, en charge du projet Police Watch. Ousmane Diallo a quant à lui été engagé cette année pour s'occuper de l'entretien des locaux.

La LDH a par contre eu la tristesse d'apprendre le décès de Jacques Prime, qui avait présidé la section de Charleroi, et celui de Henry Brasseur, ancien Président et membre toujours actif de la section de Namur. Nos pensées vont à leurs familles et leurs proches.

Côté **Commissions**, nous avons mis fin à la Commission Psychiatrie et droits Humains et la Ligue remercie tou·te·s les bénévoles qui s'y sont investi·e·s. Nous comptons une nouvelle Commission, la Commission Environnement présidée par Céline Romainville. Bon travail à elle et merci à tou·te·s les bénévoles investi·e·s. La Commission Justice a changé de Présidente : après 6 ans de mandat, Christine Guillain a laissé la place à Christelle Macq : bravo et bienvenue.

Enfin, la **Maison des droits humains** prend forme et la Ligue s'est engagée, avec la Liga voor Mensenrechten, dans un achat à Molenbeek d'un bâtiment arrière de 550m², qui permettra de rassembler la Ligue, la Liga et la FIDH. À suivre !

Pour le Bureau et la Direction,

**Olivia Venet,
Présidente**

Principales activités et modes d'action de la LDH

2019

PLAIDOYER, ANALYSE ET EXPERTISE JURIDIQUE

La dimension juridique est une composante importante de l'activité de la LDH, l'objet social de cette dernière faisant expressément référence à cette dimension d'une part, les structures et modes d'action de l'association étant fortement imprégnés de culture juridique d'autre part.

L'activité juridique de l'association se manifeste sous diverses formes, que ce soit en termes de développement d'une analyse et d'une expertise juridiques, de participation ou d'élaboration de formations, de plaidoyer auprès d'instances publiques, etc. Parmi ces moyens d'action, le recours aux juridictions figure en bonne place. En effet, la LDH intente régulièrement des actions en justice lorsqu'elle considère qu'un texte juridique met en danger ou contrevient aux libertés fondamentales.

Le mandat de la LDH étant très vaste en ce qu'il couvre l'ensemble des droits fondamentaux individuels et collectifs, les recours portent sur des matières en lien avec le droit des étrangers et la politique migratoire, les droits économiques, sociaux et culturels ou encore les droits liés aux (ou mis à mal par les) politiques de justice et sécurité, en ce compris la justice pénale et la justice sociale, la lutte contre le terrorisme et les relations avec la police, etc. Dans de nombreux cas, les actions sont menées en partenariat avec d'autres organisations et bénéficient d'interventions bénévoles, ou à coûts réduits, d'un grand nombre d'avocat·e·s.

En remontant à 2005, le principal constat est, d'une part, la nette inflation du nombre d'actions intentées, d'autre part, le fait que les thèses défendues par la LDH trouvent régulièrement un écho auprès des juridictions. Les recours ont très majoritairement été introduits devant la Cour constitutionnelle et le Conseil d'État, c'est-à-dire au contentieux objectif.

Ce nombre de plus en plus élevé de recours est révélateur à la fois d'urgence et d'impuissance. D'urgence parce que la multiplication des actions en justice et la dispersion des thématiques indiquent la fréquence et le nombre croissant de secteurs dans lesquels la LDH estime qu'il est nécessaire d'agir. D'impuissance car le besoin de recourir à la justice démontre les difficultés à se faire entendre en amont, quand la réflexion autour des nouvelles lois et réglementations (ou de leurs modifications) est encore en cours.

En conclusion, on constate que la Ligue des

droits humains revendique la recherche d'un « meilleur droit », dont l'objectif est d'œuvrer au changement de la réalité juridique et au redressement de la ligne de conduite d'une société. Et qu'elle s'appuie pour ce faire sur la rigueur de nos juridictions suprêmes. L'influence de la LDH, au regard de sa modestie en termes de taille et de moyens, sur la production du droit en Belgique est donc bien réelle. En 2019, les juridictions judiciaires, administratives et constitutionnelle de notre État ont ainsi une nouvelle fois constitué des remparts fondamentaux pour assurer la préservation et la protection des droits humains et, partant, de la démocratie dans notre État.

En 2019, le gouvernement fédéral étant en affaires courantes, l'activité juridictionnelle de la LDH s'en est ressentie. Néanmoins, le département juridique ne s'est pas retrouvé inactif pour autant. Pointons, parmi les nombreux dossiers traités, les quelques problématiques emblématiques suivantes :

1. Licences d'exportation d'armes

Depuis de nombreuses années, le département juridique de la LDH s'intéresse à la question de l'octroi de certaines licences d'exportation octroyées par les autorités régionales vers des États violant massivement les droits fondamentaux.

Un premier contentieux « armes » visant des exportations vers la Libye a ainsi été couronné de plusieurs victoires judiciaires majeures. Ce dossier, initié en 2009, est arrivé définitivement à son terme en 2019 avec la décision de la Cour d'appel de Liège de confirmer le jugement du Tribunal de première instance de Namur condamnant la Région wallonne à indemniser la LDH en raison du préjudice qu'elle a subi dans les dossiers liés aux exportations d'armes wallonnes. En effet, face à la mauvaise foi caractérisée du gouvernement et du législateur wallons, qui ont à plusieurs reprises été avertis de l'illégalité de leurs actes préalablement à l'adoption des actes suspendus ou annulés, la LDH a demandé aux tribunaux civils de réparer le dommage causé par les fautes répétées de la Région wallonne.

Ce qu'il est important de retenir de cette saga judiciaire, c'est que les autorités wallonnes ne semblent pas avoir appris de leurs erreurs passées, puisqu'elles ont remis le travail sur le métier en autorisant la livraison d'armes à l'Arabie Saoudite... Décisions à nouveau censurées par le Conseil d'État pour le même motif ! C'est ainsi que, en juin 2009, le Conseil d'État a de nouveau donné raison aux requérantes en suspendant

les licences d'exportation vers l'Arabie Saoudite octroyées par le Ministre-Président wallon. Comme le dit l'adage, « *Errare humanum est, perseverare diabolicum* »...

2. Illégalité de la détention des familles en séjour irrégulier

Le 4 avril 2019, le Conseil d'État suspendait l'arrêté royal qui permettait l'enfermement des familles. Quinze associations, francophones et néerlandophones, dont la LDH, appuyées par l'Ordre des barreaux francophones et germanophone (Avocats.be), avaient en effet introduit un recours devant le Conseil d'État pour demander la suspension et l'annulation de l'arrêté royal qui réglait les conditions d'enfermement des familles en séjour irrégulier.

Revenant dix ans en arrière, et faisant fi des condamnations de la Cour européenne des droits de l'Homme et des critiques d'organes internationaux de surveillance des droits fondamentaux, la Belgique renouait ainsi avec une pratique intolérable : enfermer des enfants pour des raisons administratives. Pour les parents et leurs enfants, tout enfermement est traumatisant et violent.

Juridiquement, l'enfermement des enfants est contraire au principe de l'intérêt supérieur de l'enfant inscrit dans la Constitution belge et dans la Convention internationale des droits de l'enfant. L'enfermement des familles porte atteinte au droit à la vie familiale et à la liberté d'aller et venir. Politiquement et humainement, un gouvernement prêt à enfermer des enfants pour des raisons administratives nous emmenait dans une voie de dégradation de la dignité que nous ne pouvions pas accepter.

Cette décision du Conseil d'État est donc une victoire majeure et un camouflet pour le gouvernement sortant (et en particulier son Secrétaire d'État à l'asile et à la migration), qui en faisait une question de principe. Tout comme nous.

3. Équilibre entre respect du secret professionnel et lutte contre le terrorisme

En 2017, dans un objectif de lutte contre le terrorisme, une loi modifiant le Code d'instruction criminelle était adoptée pour « fluidifier » la communication entre le Parquet et les institutions de sécurité sociale en cas d'indices d'infraction terroriste. Le nouvel article 46/1 du Code d'Instruction Criminelle imposait donc une double obligation (passive et active) pour toutes les institutions de sécurité sociale de lever le secret professionnel en

cas de suspicion d'infraction terroriste. Les travailleur·euse·s sociaux·ales se trouvaient alors dans l'inconfortable position de devoir dénoncer leurs usagers, sur base d'indices par ailleurs très flous et malaisés à déterminer, au mépris de leur mission d'assistance sociale et du secret professionnel qui en est la clé de voûte.

La Cour constitutionnelle a estimé, le 14 mars 2019, que l'obligation active qui était imposée aux travailleur·euse·s sociaux·ales de dénoncer un usager au Procureur du Roi en cas d'indices sérieux de terrorisme était inconstitutionnelle. Toutefois, l'obligation passive d'information a été maintenue par la Cour. Il est donc toujours possible pour un Procureur du Roi de demander et d'obtenir de la part d'un·e travailleur·euse social·e des informations couvertes par le secret professionnel dans le cadre d'enquêtes sur des faits de terrorisme, mais il n'est plus possible pour les mêmes travailleur·euse·s de se lancer dans des opérations de délation sur des bases floues et arbitraires.

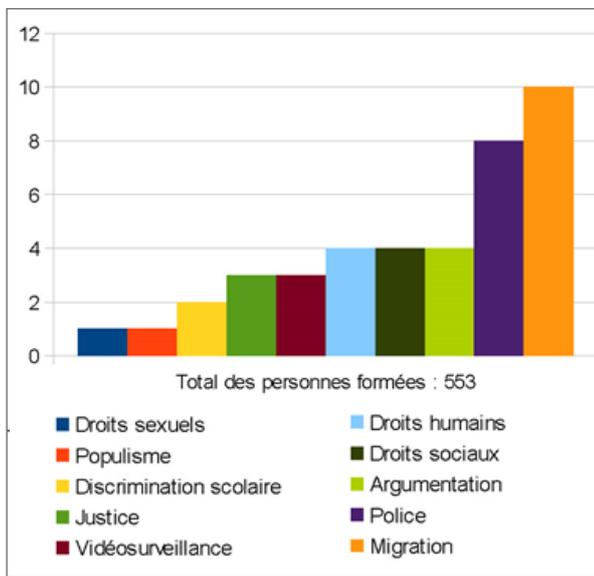
La LDH se réjouit donc de cette victoire mais continue d'affirmer son opposition face à la volonté du gouvernement d'utiliser la lutte anti-terroriste comme prétexte pour porter atteinte de façon substantielle au droit à la vie privée et à la clé de voûte du travail social : le respect du secret professionnel. Lutter contre le terrorisme est évidemment légitime, mais s'attaquer au secret professionnel pour ce faire est contre-productif : si l'on sape le secret professionnel, on détruit la possibilité d'établir le lien de confiance nécessaire au travail social ; et sans la confiance, on se prive de l'accès à l'information et donc de la possibilité de lutter efficacement contre le terrorisme... c'est le serpent qui se mord la queue et le droit à la vie privée et à la sécurité sociale de l'utilisateur qui sont en danger !

FORMATIONS, ANIMATIONS ET DÉBATS

Dans sa démarche d'Éducation Permanente, la LDH s'attache à outiller les citoyen·ne·s pour qu'ils et elles puissent développer une opinion propre sur divers sujets, un sens critique essentiel à la participation citoyenne. La LDH constate souvent, à travers ses divers projets (avec des jeunes et des adultes) un besoin d'outils pour défendre ses opinions, en particulier lorsqu'on est confrontés à des positions diamétralement opposées, non respectueuses des droits fondamentaux, voire antidémocratiques. C'est pour répondre à ce besoin que la LDH a décidé d'aller plus loin, en accentuant son travail autour de l'argumentation. Argumenter c'est communiquer, entrer en relation avec l'autre ;

c'est raisonner à l'aide d'arguments (ce que l'on dit) pour défendre une opinion (ce que l'on pense).

À travers ses activités de formations, animations et débats, la LDH invite les participant·e·s à analyser et rationaliser une situation complexe, à désamorcer des situations de crises, à comprendre les tenants et aboutissants de sujets sensibles ou encore à identifier les enjeux liés aux droits humains. En d'autres termes, tirer vers le haut chaque personne et valoriser leurs acquis d'expérience et dès lors contribuer à développer l'esprit critique et la confiance en soi, gage d'efficacité dans ce qu'ils entreprennent.

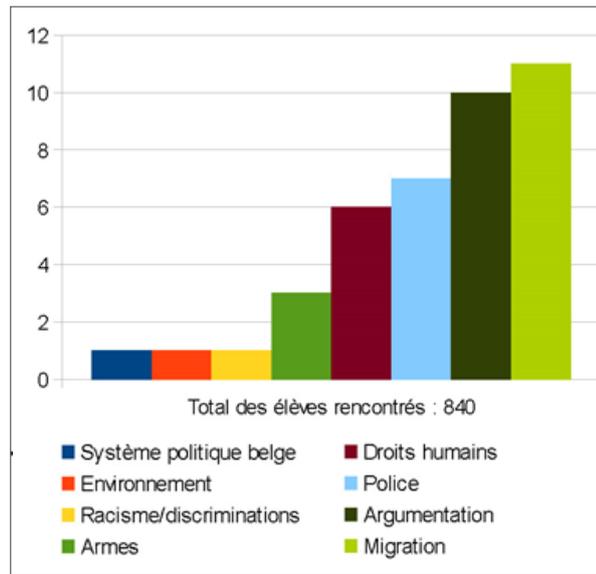


Formations organisées par la LDH en 2019

Très concrètement, face à certains constats de dérives discriminatoires (comme le profilage ethnique et les violences policières) auprès des jeunes et dans plusieurs communes de Bruxelles, la LDH a été sollicitée pour donner des formations sur les droits face à la police principalement à destination de personnes proches ou travaillant avec des jeunes directement concernés. La question de la surveillance a également été abordée en 2019 par le prisme de la vidéosurveillance dans l'espace public lors de balades urbaines.

Les débats organisés par la LDH sont des rencontres citoyennes qui se veulent être un lieu d'échanges, de discussions et de partages d'informations à propos d'un thème lié aux droits fondamentaux. L'objectif de ces rencontres est de doter un maximum de personnes des connaissances nécessaires en matière de droits humains, afin qu'elles développent des compétences qui leur permettraient de les appliquer dans leurs vies

quotidiennes. Le contenu de ces rencontres est principalement en lien avec les activités de la Ligue des droits humains et pour chaque rencontre, un·e intervenant·e est présent·e afin de stimuler la discussion, faire émerger les idées, connaissances et expériences des participant·e·s.



Animations organisées par la LDH en 2019

Dans le cadre de ces débats, la LDH souligne l'importance de pouvoir argumenter efficacement et sereinement. Car l'argumentation a une dimension personnelle puisque l'on va être confronté à des idées, des arguments d'une autre personne qui peut penser différemment et qu'il faut respecter. Cette dimension personnelle remet parfois en question ses propres certitudes, ébranle des évidences. Car au final, être citoyen·ne, c'est être acteur·rice et pas seulement commentateur·rice ou spectateur·rice. C'est aussi créer du mouvement, des mouvements, conscientiser, rassembler, c'est défendre et soutenir efficacement les mesures que l'on trouve juste qui nous tiennent à cœur, ou au contraire, l'expression d'une voix discordante par rapport à certaines politiques gouvernementales ou à l'opinion majoritaire.

En plus des formations, animations et débats ouverts à tout public, la LDH a décidé de proposer à des citoyen·ne·s de devenir animateur ou animatrice bénévoles à ses côtés. Cette offre ne propose pas une formation classique en animation, mais est plutôt une possibilité supplémentaire d'émancipation personnelle à travers la transmission de connaissances et l'animation de groupes. Ces bénévoles sont formé·e·s à travers un processus alliant informations théoriques et formations pratiques.

Ils et elles suivent une première formation aux droits humains et aux missions et positions de la LDH (en effet étant amené·e·s à représenter la LDH face aux animé·e·s ils et elles doivent être conscient·e·s de leur rôle et en accord avec les positions de l'association). Un guide d'introduction est distribué à chacun·e.

Par la suite, ils et elles sont invité·e·s à observer ou co-animer (en fonction de leurs compétences et leurs envies) des animations avec un·e permanent·e de la LDH. Une formation spécifique sur « les techniques d'animation » et « comment réagir en cas de propos racistes, sexistes et autres » sera proposée en 2020 pour les personnes ayant déjà animé, cela leur permettra d'utiliser leur expérience pour co-construire cette formation.

Tout au long de l'année, des formations pratiques sont proposées qui donnent des informations théoriques (ouvertes à tous et toutes) et proposent à ceux et celles qui le désirent de découvrir comment transmettre ces connaissances à travers des outils adaptés aux publics jeunes :

- Suite à la formation « réalités migratoires en Belgique », il est proposé aux bénévoles une autre journée pour apprendre à expliquer la question migratoire (avec comme support des films comme « Une girafe sous la pluie », « Je n'aime plus la mer », « Illégal » ou encore « Binti ») ;
- Suite à la formation « identité de l'autre : des stéréotypes aux discriminations », il est proposé une journée pour découvrir l'outil « visages et paroles » et ainsi pouvoir animer autour de questions de stéréotypes, préjugés et discriminations ;
- Suite à la formation « L'argumentation comme outil de lutte », il est proposé aux bénévoles d'approfondir en suivant la formation à l'animation du projet « [Jeunes et Politique](#) » qui mène à une réflexion sur comment donner la parole, écouter, et développer une opinion.

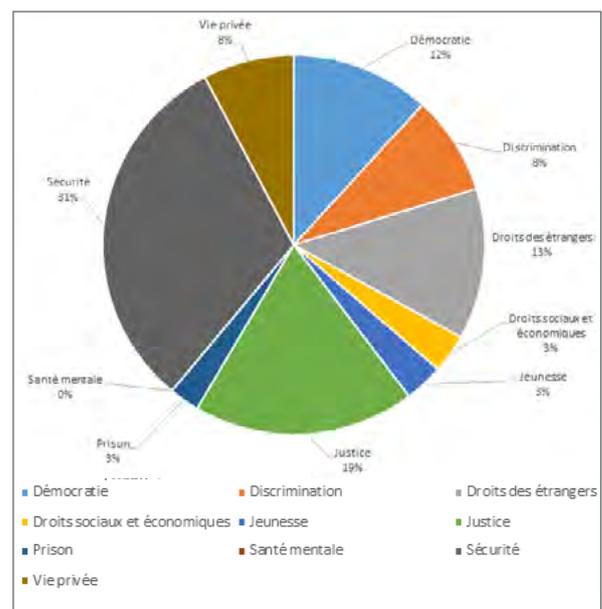
Dans un but de valorisation de leurs compétences et connaissances, les bénévoles en animations sont aussi encouragé·e·s à rédiger des articles pour la Chronique.

INFORMATION ET COMMUNICATION

La LDH réalise chaque année des campagnes de sensibilisation et diffuse auprès de ses publics et ses partenaires des analyses, des études et des prises de position. L'organisation dispose pour cela de publications récurrentes

(le rapport annuel sur l'état des droits humains en Belgique et quatre revues thématiques par an) et diffuse des publications ponctuelles, en fonction des initiatives du moment (guides, outils pédagogiques, brochures, rapports...). Le site web de la Ligue, les newsletters et les réseaux sociaux sont également des canaux de diffusion privilégiés.

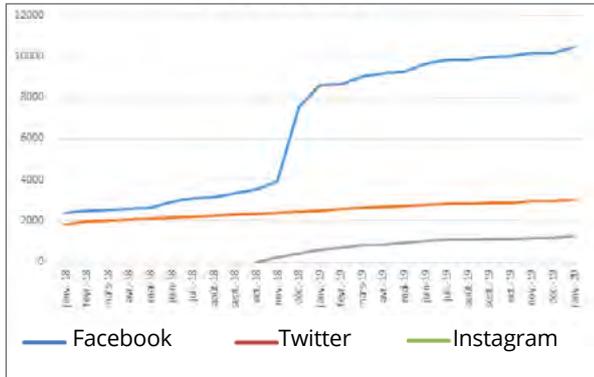
La Ligue bénéficie aussi d'un important relais de ses prises de position au niveau des médias belges francophones. Les nombreux communiqués de presse (environ un par semaine) de la LDH sont très bien repris par la presse écrite, et les porte-parole de la LDH sont régulièrement invité·e·s à intervenir dans différents organes de presse (journaux, radio, télévision) dans des débats et / ou en réaction à l'actualité. Cette ouverture vers les médias confirme l'ancrage de la LDH dans la vie politique du pays.



Articles de presse qui mentionnent la LDH par thématique de travail de la LDH (Total : 272)

Tout au long de l'année 2019, une attention particulière a été portée à la vulgarisation des contenus et à l'amélioration de la diffusion de l'information, principalement à travers les réseaux sociaux. À l'occasion des élections fédérales, régionales et européennes de mai 2019, le *Memorandum*, document juridique principalement destiné aux partis politiques et des spécialistes, a été adapté en une série de 10 vidéos, rassemblées sous le hashtag #Votez droits humains. Celles-ci ont été diffusées sur nos réseaux (Facebook, Twitter, Instagram, YouTube) et ont été visionnées en moyenne 6 000 fois. Plusieurs actions (manifestation du 8 mars, journée mondiale des réfugié·e·s, dépôt de plainte auprès de l'Autorité de protection

des données, etc.) ont également fait l'objet de vidéos. Cela a permis d'améliorer la visibilité de la LDH, de renforcer les liens avec le terrain et de rendre certains enjeux plus tangibles, accessibles et compréhensibles.



Évolution du nombre d'abonné-e-s de la LDH sur les réseaux sociaux

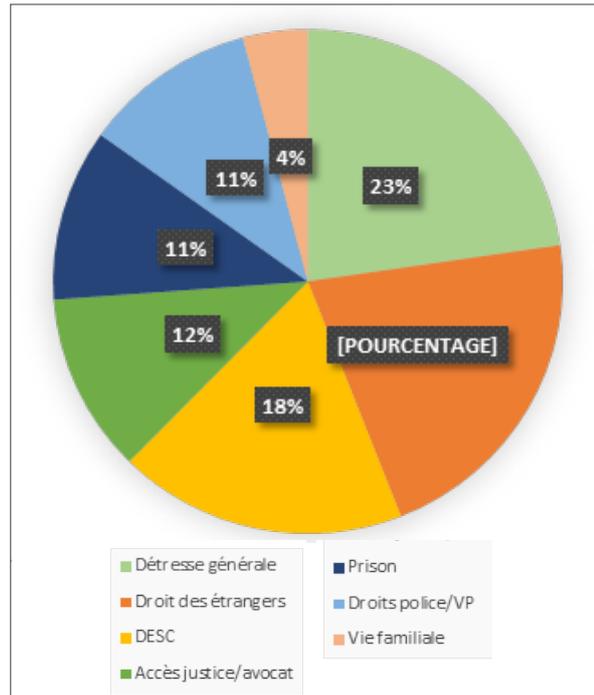
Afin d'améliorer la visibilité des activités de la Ligue et de renforcer le partage d'informations, une collaboration accrue s'est développée entre le département Formation et le département Communication. En complément des comités de rédaction, les thèmes abordés dans les *Chroniques* trimestrielles sont sélectionnés sur base des formations planifiées ou inversement. Chaque *Chronique* fait aussi l'objet d'une vidéo au moment de sa sortie. De cette façon, les personnes présentes aux formations peuvent accéder à un complément d'information en lisant le magazine et les vidéos, et inversement, les publications donnent lieu à des animations ou formations, les rendant plus concrets. Cette coordination a débuté en 2019 et sera totalement mise en application à partir de 2020. Le département Communication a également collaboré activement à la conception du site de Police Watch, l'observatoire des violences policières de la Ligue des droits humains, relancé en 2019 (site diffusé en 2020, en collaboration avec la coordinatrice du projet).

Du point de vue de la communication institutionnelle, la LDH a innové en 2019 avec une première participation au 20 km de Bruxelles, l'impression de sacs « tote bags » vendus au bénéfice de la LDH et l'organisation d'une fête, en partenariat avec le théâtre de poche, dont les bénéfices ont été reversés à la LDH.

RÉPONSES AUX SOLLICITATIONS DU PUBLIC

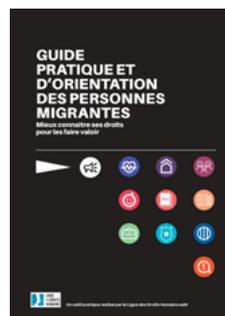
La LDH n'est pas en mesure de répondre aux demandes individuelles qui lui sont soumises.

Ne voulant pas laisser ce type de sollicitation sans aucune forme de réponse, la LDH a mis en place un service de réorientation qui traite ces questions par courriel, par téléphone ou par courrier. L'analyse statistique de ces données est un baromètre intéressant des questions liées aux droits fondamentaux en Belgique francophone. Avec un total de 520 sollicitations sur l'année - un nombre relativement stable, ces demandes se répartissent comme suit (voir tableau ci-dessous) :



Répartition des sollicitations du public par thématique

La majorité des demandes nous parvenant concernent le droit des étrangers et en particulier des demandes relatives au droit à mener une vie familiale et la détention en centre fermé. À cet égard, la LDH avait créé en 2016 un « Guide pratique et d'orientation des personnes migrantes » dont l'objectif était de proposer un condensé d'informations sur les droits (séjour, travail, formation, etc.) mais aussi de rassembler les coordonnées des associations spécialisées pouvant aider à la valorisation de ces droits. En 2019 la LDH a mis à disposition, en ligne et en version imprimée, une version mise à jour de ce guide.



Les demandes portant sur le respect des droits économiques et sociaux concernent souvent l'accès et la défense des droits devant un CPAS. Pour la première fois en 2019, sont apparues des questions relatives aux conditions de travail

et de licenciement.

Plus classiquement, un nombre important des demandes se rapportent au besoin de défense juridique par un.e avocat.e ou encore émanent des prisons pour dénoncer tant les mauvais traitements et les désastreuses conditions de vie ainsi que l'accès aux droits de défense.

Enfin, le nombre de sollicitations de la LDH à propos des droits face à la police ou des démarches à entreprendre lorsqu'on a été victime d'abus (avec violence ou non), augmente d'années en années ce qui laisse entendre que la LDH est désormais un interlocuteur pertinent sur le sujet».

LES SECTIONS LOCALES

Le travail de délocalisation de la Ligue s'appuie sur des **sections locales** (La Louvière, Verviers, Liège et Namur) composées de bénévoles. Les sections sont très autonomes - leurs activités et fonctionnement dépendent des membres qui la composent et de la réalité de terrain - mais toujours en adéquation avec les missions, positions et le projet de société de la LDH. Les sections sont essentielles pour diffuser le travail de la LDH sur le terrain, mais aussi pour faire remonter vers le siège les problématiques locales. Les sections s'inscrivent dans le tissu associatif local, participent à des événements, festivals... et nouent des partenariats avec des lieux culturels (cinémas, théâtres, bibliothèques...) ou autres.

La **section de Namur** a commencé l'année par une triste nouvelle avec le décès de son ancien Président, toujours membre actif, Henry Brasseur, en février 2019 (71 ans) <https://www.inmemoriam.be/fr/2019-02-13/henry-brasseur>.



Pour lui faire honneur et continuer le travail dans lequel il croyait, la section a mis les bouchées doubles pour avancer. À commencer par plusieurs activités qu'elle renouvelle chaque année :

- Organisation d'un débat dans le cadre des Journées Nationales de la Prison (JNP) ;
- Collaboration avec des Hautes Ecoles (les mêmes depuis 5 ans) pour mettre en place une exposition sur un thème lié aux droits fondamentaux autour du 10 décembre ;
- Proposition de films et débat lors du Festival « Vivre debout » (festival du film social à Perwez) ;
- Participation au FIFF Campus pour la sélection des films à présenter aux écoles, et animations thématiques.

La section maintient aussi des partenariats réguliers avec d'autres associations pour la mise en place de débats-citoyens, d'animations scolaires ; elle participe à des plateformes (lutte contre le racisme), des festivals (« Steenrock »), des manifestations (Journée mondiale du refus de la misère), des rentrées associatives (Grignoux)... Ces moments permettent à la section de prendre le temps de se présenter, se connaître, découvrir les actions et thématiques communes menées sur le territoire namurois... et de travailler à la convergence de luttes.

En 2019, la section continue son travail de vigilance concernant les règlements anti-mendicité. Elle s'est par exemple lancée dans un projet à long terme : proposer à des élèves de l'institut Félicien Rops de monter la pièce « J'ai faim », de J.-P. Dopagne. Les répétitions ont bien commencé, mais les représentations prévues en mai ont été annulées suite aux mesures de sécurité prises pour ralentir l'épidémie de Covid-19. Ce n'est que partie remise !

Les activités régulières de la **section de la Louvière** en 2019 ont été :

- L'organisation d'apéros-citoyens partenariat avec la bibliothèque provinciale des périodiques ;
- La participation à la journée de sensibilisation aux droits des femmes (8 mars) ;
- Une prise de parole lors de la marche au flambeau du 10 décembre.

La section a aussi participé au Festival HumaniCité en y tenant un stand d'information.

La **section de Verviers** a aussi continué ses activités régulières :

- Les débats-citoyens ;
- La mise en place d'un débat dans le cadre de la journée mondiale des droits des femmes (8 mars) ;
- La participation au Village syndical, associatif et multiculturel du 1^{er} mai.

Cette année, la section a monté un grand projet autour de l'exposition « Que pouvaient-ils faire ? Résistance au national-socialisme 1939-1945 ». Une conférence de presse, un vernissage avec débat, une soirée cinéma (La liste de Schindler de Steven Spielberg), et plus de 100 visites libres et guidées (certaines personnes sont venues de loin, et ont pu parler de leur propre histoire en lien avec cette période). Ces divers moments d'échanges ont été très riches et ont permis de mettre en parallèle les époques : « *Et nous, aujourd'hui, que pouvons-nous faire face à la montée de l'extrême droite ?* ».

La **section de Liège** (créée en juin 2018) est déjà bien intégrée dans le paysage associatif de par les activités militantes de ses membres. Les activités mises en place en 2019 sont :

- Une formation « droits face à la police » ;
- Une conférence « Mawda, un an après, où en est l'enquête? ».

La section a aussi organisé ou participé à des actions militantes :

- Rassemblement de soutien à la motion déposée au conseil communal sur le règlement de mendicité ;
- Interpellation devant le Tribunal de Première Instance de Liège pour soutenir 2 journalistes d'investigation, qui ont enquêté et révélé les scandales de mauvaise gestion du fonds de pension Ogeo Fund ;
- Manifestation de solidarité contre la répression des mouvements sociaux ;
- Rassemblement pour la régularisation des sans papier ;
- Rassemblement devant le centre fermé de Vottem.

Et enfin, la section a donné des animations en classes pour expliquer les liens entre les droits humains et notre quotidien.

La Ligue a aussi été endeuillée à **Charleroi** par le décès de son ancien Président de section (dissoute en 2018) Jacques Prime en janvier 2019 (80 ans) <http://www.funerariumfontaine.be/defunt/15743-prime-jacques>.

Le lien entre la Ligue et Charleroi est maintenu via un partenariat de longue date avec le Centre Culturel de l'Eden qui nous propose plusieurs fois par an de participer à des bords de scène suite à des pièces de théâtre ainsi que des animations en classe pour les élèves ayant vu les pièces. En 2019, le partenariat était autour de la pièce « Gunfactory », un spectacle sur le commerce des armes.

NOUVEAUX PROJETS EN 2019

Durant 5 années consécutives, la LDH a organisé un festival de trois jours au Centre Culturel Jacques Frank, festival qui était le point d'orgue de campagnes thématiques annuelles. Après évaluation de cette formule, il a été décidé de donner une nouvelle orientation en arrêtant l'organisation du festival, en redéployant les activités qui y étaient organisées sur toute l'année et en développant de nouveaux partenariats. Les nouvelles activités qui ont été ainsi réalisées sont les suivantes :

- **Les procès de la LDH.** Sur base d'un premier essai réussi en 2018, la LDH a décidé d'organiser annuellement un « procès de la Ligue », une activité mêlant spectacle, théâtre et conférence-fiction, en proposant chaque fois un nouveau thème. Le spectacle intitulé « La violence en procès » était une conférence-fiction participative, sous la forme d'un procès d'assises fictif mis en place par la Ligue des droits humains et Bruxelles Laïque dans le cadre du Festival des Libertés. Il s'agissait d'une expérience unique mêlant théâtre et conférence.



Illustration de Mathilde Collobert

« Que ce soit dans les révoltes de celles et ceux qui n'ont plus rien à perdre, dans le maintien de l'ordre et la répression organisé par l'État ou dans les relations économiques et sociales, la violence est partout. Un homme a poussé de son cheval un policier au cours d'une manifestation. Le policier est en chaise roulante des suites de cette chute ». Ce soir-là, c'est le public qui a dû décider de la sentence, c'est le public qui a choisi d'acquitter ce manifestant.



La violence en procès, Théâtre national, 21 octobre 2019

Se trouvaient sur scène de nombreux·ses bénévoles. Les conférencier·e·s étaient : Manuela Cadelli, présidente de l'association syndicale des magistrats, dans le rôle de l'avocate de l'accusé ; Mathieu Beys, juriste et auteur du manuel « Quels droits face à la police ? », dans le rôle de l'avocat de la partie civile ; Christian Panier, ancien juge et avocat, dans le rôle de l'Avocat général ; Felipe Van Keirsbilck, secrétaire général de la CNE (Centrale nationale des employés), dans le rôle d'un témoin. Des comédien·ne·s bénévoles étaient présent·e·s aussi pour illustrer l'histoire : le président : Philippe Moens ; les conseillères : Aude Meulemeester et Anne-Laure Vaessen ; la greffière : Hoonaz Ghojallu ; le policier : Renaud Henrard ; l'accusé : Gaëtan Bergez ; la témoin : Sophie d'Hondt ; la juge d'instruction : Charlotte Vander Borght ; le citoyen : Venceslas Woronoff. Et enfin, le groupe Yaya Bossa, avec Caroline Tellier, Maya De Waele et Jeremy Van Mol interprétait un morceau de musique à la fin de la soirée.

Au début de la conférence, 6 juré·e·s étaient tirés au sort dans le public, placé·e·s sur scène et appelé·e·s à être très attentif·ve·s au déroulé du procès. En effet, en fin de soirée, en arrière scène et sous l'œil attentif d'une caméra, ils et elles ont pu délibérer du cas de ce « gilet jaune » et ont décidé de l'acquitter. Le public pour sa part a pu voter ensuite, à l'aide de jetons rouges et verts. Ils et elles ont aussi choisi massivement l'acquiescement.

Le spectacle s'est déroulé le 21 octobre dans la grande salle du Théâtre national. La salle était comble, avec un public de plus de 800 personnes. Un reportage vidéo de Vinciane Colson et Pierre Schonbrodt est accessible. Il a été tourné pendant les répétitions du spectacle.

- **Les balades urbaines.** En 2019, nous avons organisé des balades tout au long de l'année au lieu de les limiter à un week-end. Cette année, elles étaient orientées autour du thème des outils de surveillance.



Illustration de Mathilde Collobert

Ces balades sur la vidéosurveillance dans l'espace public ont été mises en place et réalisées avec le soutien et la participation de Corentin Debailleul, doctorant en géographie à l'ULB.



Balade urbaine organisée par la LDH

Durant un peu plus de deux heures, les participant·e·s sont invité·e·s à se balader dans le quartier de la gare du Midi/Clemenceau pour observer par eux·elles-mêmes la présence des caméras. Corentin Debailleul ainsi que deux

employé·e·s de la LDH complètent alors leurs observations par une approche critique afin de leur apporter un éclairage sur les questions suivantes : comment ce mode de surveillance s'est-il développé jusqu'à devenir omniprésent ? Quels budgets y sont alloués et pour quelle efficacité ? Quels sont nos droits face aux caméras ? Comment sont-elles réparties dans Bruxelles ? Ou qui surveillent-elles et que protègent-elles ? Et surtout, de quoi les caméras de surveillance sont-elles le nom ?

En 2019, 3 balades ont été organisées, les 12 et 26 octobre, et le 13 novembre, avec une vingtaine de participant·e·s à chaque fois.

- **Les visites d'audience.** La justice est un thème qui nous touche tou·te·s mais sur lequel peu ont une idée claire. À Bruxelles, il est difficile de passer à côté du monument à l'architecture massive qu'est notre Palais de Justice. Situé place Poelaert, il est visible de tous les coins de notre capitale. Toutefois, peu nombreux·ses sont finalement celles et ceux qui se sont aventuré·e·s dans les couloirs aux colonnes impressionnantes de cet édifice. En 2019, la LDH s'est proposée de faire découvrir ce qui se déroule dans ce lieu au travers de l'activité « Visites d'Audiences ». Un groupe d'une vingtaine de personnes accompagné·e·s d'un·e avocat·e et un·e juriste de la LDH, ont ainsi eu l'occasion d'observer, d'écouter et de constater la manière avec laquelle la justice se rend quotidiennement dans notre pays. Riche de ces observations, la Ligue propose ensuite d'échanger et de faire part des constations de toutes et tous au cours d'une rencontre/débat qui suit la visite. L'activité dure au total une demi-journée.

La justice est l'affaire de tous et toutes, mais il faut pour cela avoir les clés permettant de la décoder. La Ligue espère qu'à travers cette activité, les citoyens et citoyennes seront davantage armé·es pour comprendre le fonctionnement de la justice, et qu'elle nourrira en chacun·e la volonté d'en apprendre davantage.

En 2019, ces visites d'audience ont été organisées le 20 juin avec un public du Librex, le 21 novembre avec la mission locale de Schaerbeek, et le 10 décembre avec la maison de quartier d'Helmet.

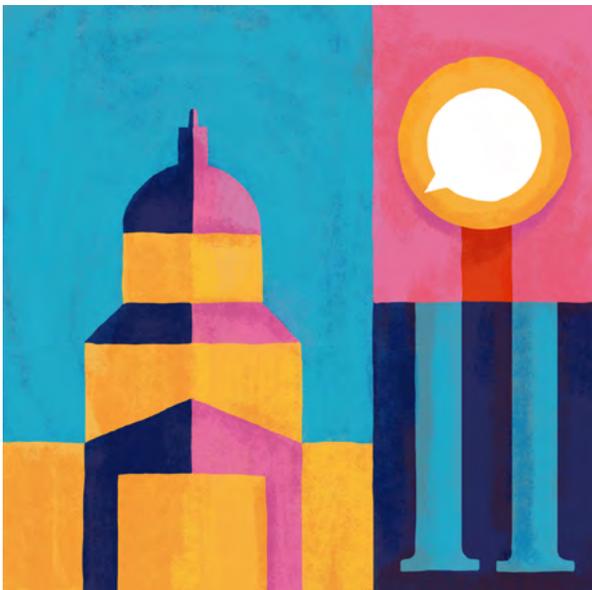


Illustration de Mathilde Collobert

Rétrospective

► TOPS & FLOPS

2019

Droits humains : la rétrospective de l'année 2019 !

Janvier



Plus de 70.000 personnes manifestent pour le climat

Quelque 70.000 manifestant·e·s ont défilé dans les rues de Bruxelles pour réclamer des « *mesures politiques ambitieuses* » et « *socialement justes* » contre le réchauffement climatique. L'année 2019 a été ponctuée par de nombreuses initiatives citoyennes pour le climat. Les jeunes citoyen·ne·s n'ont pas eu peur de quitter les bancs de l'école pour dénoncer l'inaction politique et se sont mobilisé·e·s en masse. Ces mobilisations n'ont cependant pas suffi à faire passer la « loi climat » au Parlement. Proposée par un groupe d'universitaires, celle-ci visait à mettre en place une vraie politique climatique belge.



Reconnu responsable de la surpopulation carcérale, l'État belge à nouveau condamné

Le tribunal de première instance de Bruxelles a déclaré l'État belge responsable de la surpopulation carcérale existant à la prison de Saint-Gilles et ayant existé à la prison de Forest. Il l'a dès lors condamné à ramener le nombre de détenu·e·s au sein de ces prisons au nombre de places correspondant à la capacité maximale autorisée, sous peine d'astreintes. Construire plus de prisons ne résoudra pas l'inflation carcérale. La solution passe par l'infléchissement des politiques pénales.

Février



Création d'une cellule « violences conjugales » dans chaque CPAS

La ministre wallonne de l'Action sociale et de l'Égalité des chances a envoyé une circulaire aux CPAS leur demandant de désigner dans leurs équipes une personne de référence pour les « violences entre partenaires », voire une cellule spécialisée lorsque c'est possible. Cette initiative fait suite à un affligeant constat : on estime qu'en Belgique une femme sur quatre est victime de violences physiques et/ou sexuelles de la part de son partenaire.



Le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies tire la sonnette d'alarme

Dans ses 55 recommandations adressées à la Belgique, le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies réclame, notamment, la fin de la détention des enfants migrants, l'inclusion des enfants en situation de handicap dans l'enseignement général et la gratuité effective de l'école. Le Comité s'inquiète, par ailleurs, du niveau élevé de pauvreté infantile marqué par des disparités importantes selon les régions en Belgique.

Mars



La lutte contre le terrorisme ne doit pas détruire le secret professionnel

Depuis 2017, un nouvel article du Code d'instruction criminelle imposait une double obligation (passive et active) pour toutes les institutions de sécurité sociale : lever le secret professionnel, en cas de suspicion d'infraction terroriste. Les travailleur·euse·s sociaux·ales se trouvaient alors dans l'inconfortable position de devoir dénoncer les usagers semblant présenter des indices de « radicalisation » au mépris de leur mission d'assistance sociale et du secret professionnel qui en est la clé de voûte. Suite au recours introduit par la LDH et 21 requérants, la Cour constitutionnelle a annulé cette obligation active de délation.



66 jours pour sauver la justice !

Le mercredi 20 mars, « journée de la justice », de nombreux·ses acteur·rice·s du monde judiciaire, en ce compris la LDH, se mobilisent pour rappeler qu'une justice indépendante et efficace est une condition essentielle de la démocratie et de l'État de droit. Elle est un outil indispensable à la cohésion sociale et à l'équilibre des institutions. Or depuis trop longtemps, la justice est dans l'impossibilité de remplir ses missions fondamentales au bénéfice des citoyen·ne·s et cela en raison notamment d'un sous-financement structurel et d'un cruel manque de personnel.

Avril



On n'enferme plus un enfant. Point.

Le Conseil d'État a suspendu l'arrêté royal qui autorisait l'enfermement de familles en séjour irrégulier avec leurs enfants suite à un recours introduit par une quinzaine d'organisations. Cet arrêté royal est suspendu notamment parce qu'il permet l'enfermement dans un lieu hautement bruyant et pollué, situé à côté des pistes de Zaventem. Plus aucun enfant ne peut donc être enfermé dans le centre 127bis jusqu'à nouvel ordre. Il faudra cependant rester particulièrement attentif·ive·s à la position du prochain gouvernement sur la question de l'enfermement des enfants.



L'État belge devant la Cour européenne des droits de l'Homme pour avoir refusé de délivrer des visas humanitaires à une famille syrienne

En 2016, une famille syrienne, un couple et deux enfants, tente de survivre sous les bombes et les tirs à Alep. Contraints à l'exil, les parents parviennent à introduire des demandes de visa auprès de l'ambassade de Belgique à Beyrouth. Mais l'État belge refuse de leur délivrer des visas, alors qu'une famille d'accueil les attend en Belgique et s'engage à les prendre en charge. La famille concernée introduit des recours au Conseil du contentieux des étrangers et obtient gain de cause, mais l'État belge persiste et poursuit son refus d'octroi de visa. L'affaire est portée devant la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH), où onze États membres et cinq ONG interviennent dans la procédure. En janvier 2020, la décision de la CEDH était toujours attendue.

Mai



La Région wallonne définitivement condamnée pour avoir livré des armes à l'État libyen

La Cour d'appel de Liège a confirmé le jugement du tribunal de première instance de Namur dans les dossiers liés aux exportations d'armes wallonnes condamnant la Région wallonne à indemniser la LDH en raison du préjudice qu'elle a subi. Cette décision judiciaire rappelle toutefois avec force que la mauvaise gestion et l'opacité qui règnent en matière de délivrance de licences d'exportation d'armes est pour le moins problématique. La LDH estime dès lors, aux côtés de la CNAFD et d'Amnesty International, que le décret wallon réglementant la matière doit être impérativement réformé.



Soirée électorale, marée noire

Un peu partout en Europe, l'extrême droite se renforce, grandit, prospère. En Belgique également. Les élections européennes, fédérales et régionales du 26 mai ont vu une percée sensible des partis nationalistes et/ou d'extrême droite à différents niveaux de pouvoir. Ainsi, un parti nationaliste flamand (la Nieuw-Vlaamse Alliantie) demeure le premier parti du pays quand un parti nationaliste d'extrême droite (le Vlaams Belang) arrive en deuxième position en termes de voix. En Flandre, près d'un·e électeur·rice sur deux a voté pour un parti nationaliste et/ou d'extrême droite. Les conséquences pour le respect des droits humains sont potentiellement importantes.

Juin



Les lanceur·euse·s d'alerte au sein de la police mieux protégé·e·s

Les policier·ère·s qui dénoncent des «situations intolérables» dans les services de la police locale ou fédérale pourront désormais bénéficier du statut de protection des lanceur·euse·s d'alerte. L'objectif du texte est de briser l'omerta entourant certains abus. Lorsque le fait délictueux est dénoncé, le Comité P ouvre une enquête qui doit être clôturée dans les vingt semaines et établit ensuite un rapport d'enquête, contenant notamment la recommandation de mesures. Le rapport est ensuite envoyé au « responsable hiérarchique le plus élevé ». Reste à déterminer si cette nouvelle procédure rencontrera son objectif...



Empreintes digitales et techniques illégales de publicités en ligne, notre vie privée en danger

La campagne #StopSpyingOnUs est lancée dans neuf pays de l'UE : 14 organisations de défense des droits humains et droits numériques, coordonnées par Liberties, déposent simultanément des plaintes auprès des autorités nationales en charge de la protection des données personnelles. En ligne de mire : les techniques illégales utilisées par la publicité comportementale en ligne. Les pays concernés sont l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, l'Estonie, la Bulgarie, la Hongrie, la Slovaquie et la République tchèque.

En parallèle, la Liga voor Mensenrechten et la LDH ont introduit un recours auprès de la Cour constitutionnelle contre l'article de loi qui impose l'insertion des empreintes digitales numériques dans la carte d'identité des citoyen·ne·s belges. Cette mesure constitue une atteinte disproportionnée à la vie privée de l'ensemble de la population. Quelques mois plus tard, en janvier 2020, une phase de test de cette nouvelle carte est lancée.

Juillet



Pas de vacances pour le changement

Interdiction des objets en plastique à usage unique lors des événements publics bruxellois (pailles, gobelets, couverts, barquettes). Indemnités immédiates pour les travailleur·euse·s indépendant·e·s en incapacité (maladie, accident) pendant au moins sept jours. Nouveau statut pour les 5.000 demandeur·euse·s d'emploi souffrant de troubles graves d'ordre médical, mental, psychologique ou psychiatrique (MMPP). Création d'un statut social complet pour les aumônier·e·s et les conseiller·e·s moraux·ales au sein des prisons et octroi de droits sociaux (congés de maladie, de maternité/paternité).



Caméras intelligentes : l'identification faciale fait grimacer

La police fédérale annonce l'installation prochaine de caméras avec reconnaissance faciale à Zaventem sans avoir consulté l'organe de contrôle de l'information policière (COC). Depuis 2018, la loi prévoit l'usage de caméras intelligentes, mais à condition que la collecte des informations serve à comparer les visages captés avec ceux figurant dans une banque de données spécifiques. Quelques semaines plus tard, l'avis négatif du COC a heureusement marqué l'arrêt momentané du projet.

Août



Développement durable : la Belgique très loin de ses objectifs pour 2030

Malgré les efforts des administrations fédérales, le Bureau du Plan pointe un manque d'impulsion politique et la faible coopération interfédérale sur le développement durable. Sans nouvelles mesures politiques, 17 indicateurs sur 51 n'atteignent pas l'objectif chiffré contre 4 positifs (recherche et développement, exposition aux particules fines, pollution par les hydrocarbures et surface marine en zone Natura 2000). Les autres ne sont pas chiffrés ou en stade intermédiaire. Bref, la perception de l'urgence est toute relative...



Personnes dépendantes : un meilleur statut pour les aidant·e·s proches

Le statut des personnes qui apportent régulièrement leur aide à un proche en déficit d'autonomie est renforcé, quel que soit le niveau de dépendance. Elles pourront bénéficier d'un congé thématique pour assistance médicale et une allocation sera accordée en cas de suspension du contrat de travail, à charge de la sécurité sociale. Enfin, les malades de longue durée (salarié·e·s ou indépendant·e·s) qui perçoivent une indemnité de maladie seront aussi autorisé·e·s à exercer l'activité d'aidant·e proche.

Septembre



Violences contre les migrant-e-s : Myria recadre les autorités

Dans un rapport publié en octobre 2018, Médecins du Monde (MDM) dénonçait la récurrence des témoignages de violences policières vécues par les migrant-e-s en transit. Suite à un rapport du Comité P relativisant les constats de MDM, Myria, le Centre fédéral Migrations, donne crédit à ces derniers et pointe les faiblesses de l'enquête menée par le Comité P au sujet de ces accusations. MDM s'en trouve réconforté, les transmigrant-e-s pas nécessairement...



Des passager-ère-s au départ de Bruxelles empêchent une expulsion #Jenelabouclepas

Plusieurs vols civils par jour décollent de Bruxelles et Charleroi pour renvoyer des exilé-e-s vers des pays européens ou vers leur pays d'origine. Ce mercredi 18 septembre 2019, le sort de l'un d'entre eux a été détourné par la solidarité des passagers à bord, qui ont refusé de boucler leur ceinture. Un geste extrêmement important face à la violence d'un système qui chaque jour enferme et expulse celles et ceux qui fuient des conditions de vie indignes.

Octobre



La Wallonie reste l'une des régions les plus égalitaires d'Europe

Les inégalités de revenus y sont limitées par un modèle social alliant une négociation collective généralisée et une sécurité sociale extensive. Ce qui ne signifie pas que les inégalités ne se creusent pas aussi en Wallonie, même si c'est moins vite qu'ailleurs. Dans un contexte d'État providence belge très développé, les indicateurs d'inégalités de revenus sont stables et bas, mais parallèlement le taux de pauvreté augmente.



Rébellion et désobéissance civile

Un millier de personnes ont participé au rassemblement pacifique organisé par le mouvement « Extinction Rebellion ». L'objectif : occuper des espaces publics à proximité du Palais royal pour débattre de l'urgence climatique et encourager les politiques à agir. Ces espaces se trouvent dans la zone neutre, où les manifestations sont interdites. Face à cette forme de désobéissance civile, une réponse policière massive et disproportionnée : plus de 300 arrestations administratives, boucliers antiémeutes, recours aux matraques et gaz lacrymogènes, autopompe, drone, hélicoptère... Le droit de manifester serait-il également en voie d'extinction ?

Novembre



Procès « DON'T SHOOT » : La justice confirme le droit de diffuser des images non floutées de la police

Le tribunal de première instance de Bruxelles donne raison aux organisateur-ric-e-s de l'exposition « DON'T SHOOT », dont la LDH, en reconnaissant le droit de publier des photos non floutées de la police dans l'exercice de ses fonctions dans l'espace public. Une victoire pour le droit d'informer et la liberté d'expression.



Le risque de pauvreté touche désormais un Belge sur dix

Les inégalités de revenus se creusent en Belgique et le risque de pauvreté touche désormais un Belge sur dix (un risque deux fois plus élevé en Wallonie qu'en Flandre). À Bruxelles le nombre de personnes sans-abri et mal logées a plus que doublé en 10 ans et les situations de vie les plus précaires augmentent. La précarité des étudiant-e-s inquiète également : pour faire des économies, ils font passer leur santé et leur alimentation au second plan. L'urgence est également sociale.

Décembre



GRAPA : la Cour constitutionnelle annule la condition de résidence de 10 ans

En quatre mois, 50 000 contrôles et près de 2 000 personnes pensionnées ont été exclues du bénéfice de la GRAPA, la garantie de revenus aux personnes âgées. Pour bénéficier de celle-ci, il faut répondre à une condition supplémentaire depuis le 1^{er} septembre 2017 : avoir résidé de façon effective en Belgique pendant au moins 10 ans, dont minimum 5 années ininterrompues. Suite à un recours introduit par la LDH auprès de la Cour constitutionnelle, cette dernière a annulé cette condition qu'elle estime injustifiée. Une victoire pour les droits sociaux des personnes âgées.



Un tribunal oblige l'État belge à rapatrier 10 enfants... sans leurs parents

Le juge des référés à Bruxelles a décidé que la Belgique devait rapatrier dix enfants de combattant·e·s djihadistes, sous peine d'une astreinte de 5.000 euros par enfant/par jour en cas de retard dans l'exécution de la décision. Cinq enfants belges ont déjà perdu la vie en Syrie et 48 autres sont en danger de mort. Toutefois, cette décision impose que ces enfants soient séparés de leurs parents, ce qui peut être contraire à l'intérêt supérieur de ces enfants.

Communiqués de presse

2019

Communiqués de presse diffusés en 2019

Janvier

10/01 : Lettre ouverte de 7 ONG au Premier ministre sur la détention des enfants migrants.

11/01 : Mort de Mawda : toute la lumière doit être faite.

À la veille de la manifestation pour la justice migratoire, la LDH demande que toute la lumière soit faite sur la mort de la petite Mawda.

18/01 : Mégaprisson de Bruxelles-Haren : l'auditeur du Conseil d'État conclut à l'annulation des permis d'urbanisme et d'environnement pour ce projet contesté.

23/01 : Surpopulation carcérale et nouvelles prisons : l'État belge va-t-il droit dans le mur ? Reconnu responsable de la surpopulation carcérale, l'État belge a été de nouveau condamné par un tribunal. Construire plus de prisons ne résoudra pas l'inflation carcérale. Le recours trop important à la prison constitue plutôt le problème.

24/01 : Une coalition d'ONG, dont la FIDH et la LDH demande au journal *Le Soir* de cesser la publication d'articles de propagande chinoise.

Février

01/02 : Octroi de licences d'exportation d'armes : L'accord entre la société belge CMI et l'Arabie saoudite est inquiétant en termes d'opacité des procédures.

06/02 : Trois associations déposent une requête en annulation contre l'État belge.

Le GAMP (Groupe d'Action qui dénonce le Manque de Places pour les personnes handicapées de grande dépendance) dépose, de concert avec la LDH et Médecins du Monde, une requête en annulation devant la Cour Constitutionnelle contre l'État belge.

07/02 : Le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies demande à la Belgique d'accorder une attention urgente aux enfants les plus vulnérables.

27/02 : État des droits humains en Belgique : la LDH publie son rapport annuel.

28/02 : Les forces de police ne sont pas au-dessus des lois.

Un photographe, un collectif de photographes, un média associatif et la LDH sont attirés devant les tribunaux par les services de police pour avoir organisé une exposition photographique visant à mettre en débat des questions prégnantes sur des sujets d'intérêt public.

Mars

12/03 : Le Comité de vigilance en matière de lutte contre le terrorisme (Comité T) publie son rapport annuel.

14/03 : La lutte contre le terrorisme ne doit pas détruire le secret professionnel.

Suite au recours introduit par la LDH et 21 requérants, la Cour Constitutionnelle a annulé l'obligation de dénonciation active qui pesait sur les assistant·e·s sociaux·ales des institutions de sécurité sociale.

20/03 : 66 jours pour sauver la justice !

La LDH se mobilise aux côtés de nombreux acteurs du monde judiciaire pour rappeler qu'une Justice indépendante et efficace est une condition essentielle de la démocratie et de l'État de droit. Elle est un outil indispensable à la cohésion sociale et à l'équilibre des institutions.

Avril

04/04 : On n'enferme plus un enfant !

Le Conseil d'État suspend l'arrêté royal qui autorise l'enfermement de familles en séjour irrégulier avec leurs enfants. Plus aucun enfant ne peut être enfermé dans le centre 127bis jusqu'à nouvel ordre.

08/04 : Réforme de la gestion de l'information policière : une proposition qui nécessite réflexion.

08/04 : Pour une politique d'asile plus cohérente envers les Roms.

Alors qu'est célébrée la Journée internationale des Roms, un collectif dénonce les paradoxes de la politique européenne à leur rencontre.

24/04 : *L'État belge a refusé de délivrer des visas humanitaires à une famille syrienne : l'affaire est portée devant la Cour européenne des droits de l'Homme.*

26/04 : *Institut fédéral pour la protection et la promotion des droits de l'Homme : un pas en avant qui laisse beaucoup de questions en suspens.*

Mai

08/05 : *Exportation d'armes wallonnes en Arabie saoudite : la Justice appelée au secours des droits fondamentaux.*

La Coordination nationale d'action pour la paix et la démocratie (CNAPD) et la LDH, soutenues par la section belge francophone d'Amnesty International (AIBF), ont décidé d'introduire une plainte pénale contre les entreprises qui ont illégalement exporté du matériel militaire à destination du Royaume d'Arabie saoudite. Le parquet de Liège a ouvert une information dans ce dossier. Parallèlement, une demande d'information auprès des douanes et du Ministre fédéral est introduite.

08/05 : *Les opérations « anti-drogues » dans les écoles : Inefficaces en prévention, angoissantes pour les élèves et anti-pédagogiques !*

12/05 : *Faut-il interdire l'alpinisme ?*
Généralement, quand une activité, même apparemment inutile, entraîne un risque, plutôt que de l'interdire, on l'encadre de règles et de bonnes pratiques visant à gérer ce risque. Pourtant, quand il s'agit de consommation de (certaines) drogues, la réponse est toute différente : l'interdiction pure et simple, voire la criminalisation.

17/05 : *Mawda, un an après, rien n'a changé.*
Il y a un an, une petite fille de 2 ans a été tuée par la police lors d'une course poursuite avec une camionnette qui se dirigeait vers l'Angleterre. Elle s'appelait Mawda. Aujourd'hui, sa famille est toujours en séjour précaire et l'enquête judiciaire piétine.

20/05 : *Exportations d'armes wallonnes: suite (et non fin) de la saga judiciaire.*
La Cour d'appel de Liège vient de confirmer le jugement du Tribunal de première instance de Namur condamnant la Région wallonne à indemniser la LDH en raison du préjudice qu'elle a subi dans les dossiers liés aux exportations d'armes wallonnes.

21/05 : *Séjour des étrangers gravement malades : rien n'a changé !*

Les recours contre les décisions d'octroi de séjour aux étrangers malades les empêchent de recevoir les soins médicaux requis et les placent dans une situation de grande précarité. Cela doit cesser.

22/05 : *Nous sommes de plus en plus contraints au recours en justice constitutionnelle.*

L'associatif et les syndicats tirent la sonnette d'alarme sur ce qu'ils considèrent comme un glissement de société : les recours en justice se multiplient, tandis que la Cour constitutionnelle et le Conseil d'État constatent de plus en plus souvent le non-respect de droits fondamentaux.

24/05 : *La justice pour toutes et tous, qu'en disent les partis ?*

La Plateforme Justice pour tous rassemble une vingtaine d'acteurs du monde associatif et judiciaire. En vue des élections de mai 2019 et dans le cadre de la campagne des 66 jours pour sauver la Justice, elle tire la sonnette d'alarme. L'accès à la justice est plus que jamais en danger.

Juin

04/06 : *La Ligue des Droits Humains et 13 ONG en Europe déposent plainte contre les techniques illégales de publicité en ligne.*

13/06 : *Nos empreintes digitales sur les cartes d'identité ? Une mesure inutile et dangereuse.*

La LDH et la Liga voor Mensenrechten ont introduit un recours auprès de la Cour constitutionnelle contre l'article 27 de la loi qui impose l'insertion des empreintes digitales numériques dans la carte d'identité des citoyen·ne·s belges.

Juillet

11/07 : *Acharnement policier et atteinte à la liberté d'expression.*

Alexis Deswaef, Président d'honneur de la LDH, est cité à comparaître directement devant le tribunal correctionnel de Bruxelles à l'initiative de Pierre Vandersmissen, commissaire de police (Bruxelles Capitale Ixelles).

Septembre

26/09 : *Mise en sécurité de la prison de St Gilles » : arrêtons de surincarcérer.*

14/09 : *EXTINCTION REBELLION : le droit de manifester également en voie d'extinction ?*

Octobre

23/10 : *La Colombie a espionné des ONGs sur le territoire belge : Procès à Bruxelles d'une ex-agente du DAS, le service de renseignements colombien.*

Novembre

08/11 : *Pour une coopération judiciaire internationale respectueuse des droits humains.*

La récente actualité d'une entraide pénale accordée au Kazakhstan par les autorités belges dans le cadre d'une enquête concernant une réfugiée kazakhe en Belgique nous amène à nous interroger sur les conditions dans lesquelles de telles entraides peuvent intervenir.

9/11 : *Procès « DONT SHOOT » : La justice confirme le droit de diffuser des images non floutées de la police.*

Une victoire pour le droit d'informer et la liberté d'expression, piliers de toute société démocratique.

18/11 : *Le Conseil d'État rejoint la Cour constitutionnelle : le service communautaire ne peut plus être appliqué.*

Décembre

12/12 : *Grève des agents pénitentiaires : revendications légitimes et détenu·e·s qui trinquent.*

20/12 : *Rapport sur les droits des familles de détenu·e·s : entre gris clair et gris foncé.*

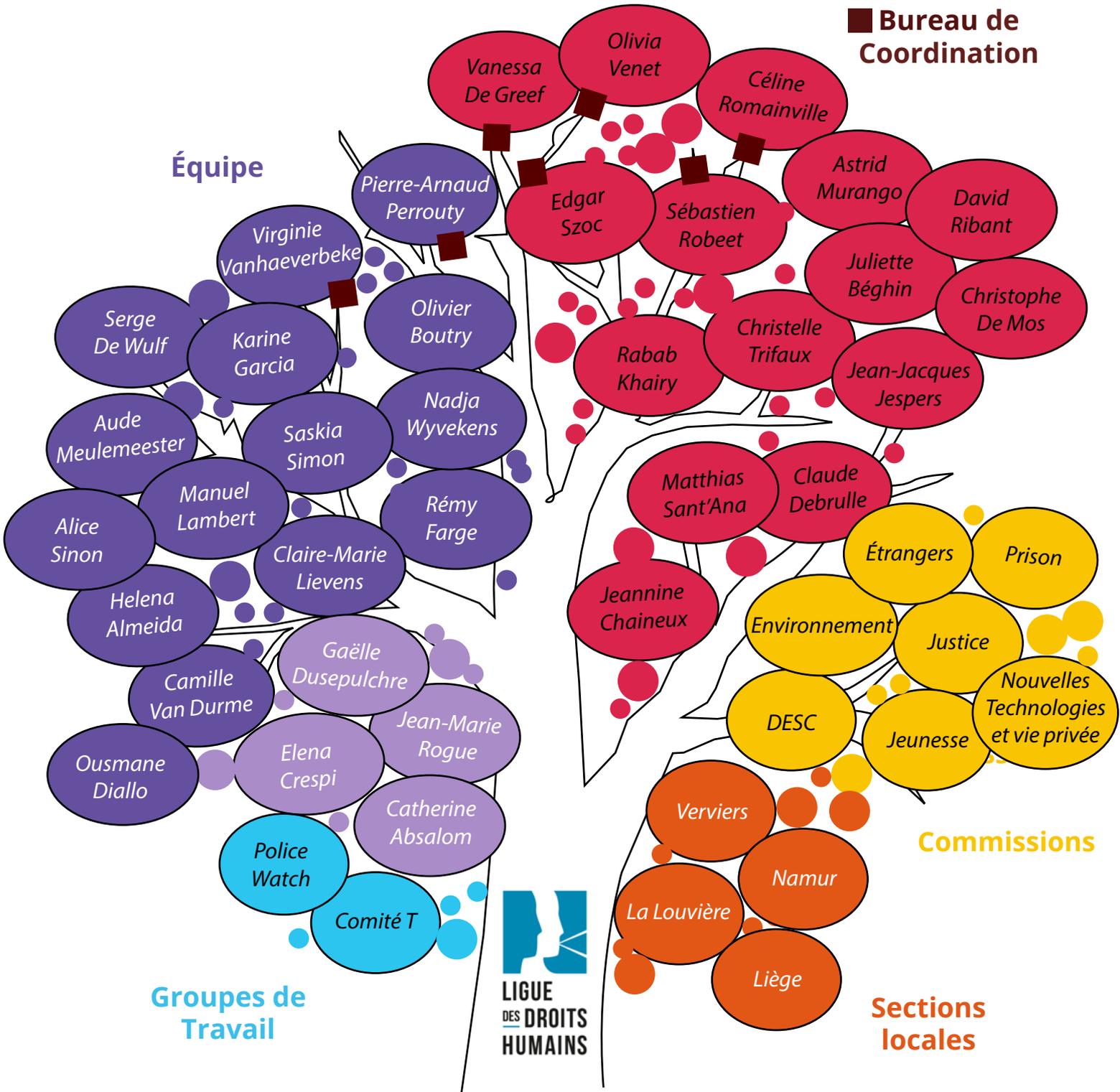
Alors que la plupart des familles seront réunies dans quelques jours pour les fêtes, certain·e·s n'auront pas cette chance... L'incarcération n'a pas uniquement d'impact sur la personne privée de liberté : sa famille, ses proches aussi en souffrent.

Organigramme

Conseil d'Administration

■ Bureau de Coordination

Équipe



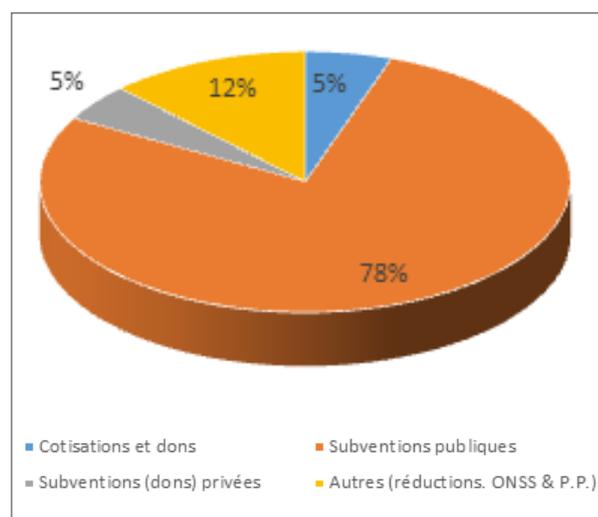
QUELQUES DONNÉES FINANCIÈRES

L'année 2019 fait apparaître un résultat positif de 13 870 €, ce qui est un signe de bonne santé de l'organisation.

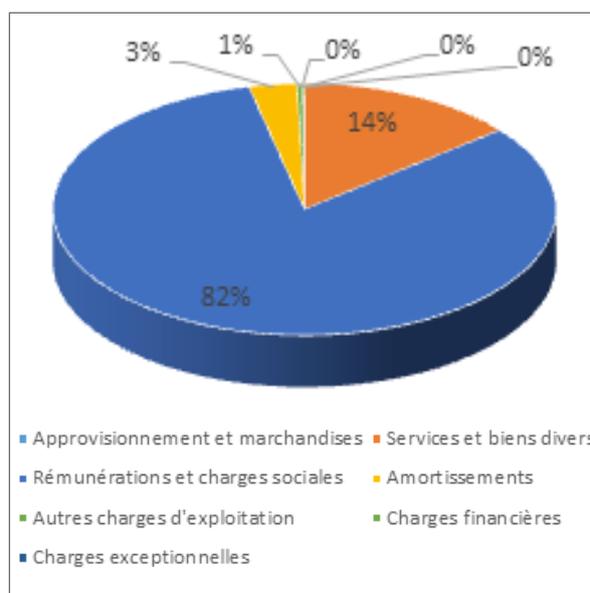
Repartition des produits en 2019	
Chiffre d'affaires	8.318,28
Cotisations, dons, legs et subsides	
Cotisations et dons	47.639,85
Subventions publiques	702.966,46
Subventions (dons) privées	41.931,98
Autres (réductions. ONSS & P.P.)	110.899,41
Autres produits d'exploitation	210.073,22
Produits financiers	54,28
Total :	1.121.883

Repartition des charges en 2019	
Services et biens divers	156.768,07
Rémunérations et charges sociales	911.895,50
Amortissements	34.026,61
Autres charges d'exploitation	4.088,06
Charges financières	1.234,37
Total :	1.10.012,61

Cotisations, dons, legs et subsides 2019



Répartition des charges 2019



REMERCIEMENTS

La Ligue des droits humains ne pourrait pas fonctionner sans :

- Les nombreux·ses bénévoles du CA, des commissions, sections et tou·te·s les autres qui s'impliquent quotidiennement dans ses activités,
- Les avocat·e·s qui composent son « pool d'avocat·e·s »,
- Ses généreux·ses membres et donateur·trice·s,
- Ses partenaires financiers.

Pour l'année 2019 les principaux partenaires financiers sont :

- La Fédération Wallonie-Bruxelles
- La Commission Communautaire Française (COCOF)
- Wallonie Bruxelles International
- Actiris
- Le Fonds 4S
- Le Fonds Maribel Social
- L'Open Society Institute for Europe (OSIFE)
- La Fondation « Un monde par tous »
- Civil Liberties Union for Europe
- Les communes d'Incourt, Morlanwelz, Marchin, Mont de l'Enclus, Incourt, Manage, Welkenraedt, Woluwé-Saint-Pierre et la Ville de Wavre ainsi que la ville de Bruxelles



La Ligue des droits humains adhère au Code éthique de l'AERF.

Vous avez un droit à l'information. Ceci implique que les donateurs, collaborateurs et employés sont informés au moins annuellement de l'utilisation des fonds récoltés.

Les rapports d'activités et les bilans financiers de la LDH sont consultables sur www.liguedh.be.



La LDH en 2019



DES VICTOIRES JUDICIAIRES

contre des décisions des autorités publiques qui violaient des droits fondamentaux

→ Par exemple :

- suspension du droit d'enfermer des enfants migrants
- confirmation du droit de diffuser des images non floutées de la police
- suspension des ventes d'armes à l'Arabie Saoudite



CRÉATION

d'une **commission « Environnement »** dédiée à l'impact du changement climatique sur les droits humains



40

FORMATIONS ET ANIMATIONS



DE TRÈS NOMBREUSES INTERVENTIONS

dans des débats, ateliers, rencontres mais aussi dans les médias (avec plus de 230 mentions dans la presse)



DES PRISES DE POSITION ET DES PUBLICATIONS

sur des sujets de société comme les violences policières, les conditions d'enfermement, la lutte anti-terroriste,...

Construisons notre futur, protégeons nos droits !

La Ligue des droits humains et
la Liga voor Mensenrechten créent
la **Maison des droits humains**



Les droits fondamentaux sont essentiels

Les droits humains garantissent notre liberté, notre sécurité, notre bien-être et celui des générations futures.

La Ligue et la Liga défendent les droits de toutes et tous en Belgique

Ce travail n'est possible qu'à condition de maintenir la rigueur de nos analyses, notre crédibilité et notre indépendance par rapport à tout parti ou mouvement politique.

LDH et Liga réunies après des décennies de séparation

En janvier 2020, la Ligue et la Liga ont décidé d'acheter ensemble un bâtiment. Brigitte et Michel Visart, parents de Lauriane, juriste décédée dans les attentats du 22 mars 2016 à Bruxelles, soutiennent le projet à sa mémoire, en y contribuant financièrement de manière substantielle. Ce don ne nous a pas seulement bouleversés, il a permis de rendre ce projet possible.

La Maison des droits humains

Posons les bases

Situé à Molenbeek, cet espace de 550m² est appelé à devenir un lieu de référence dédié à la promotion des droits fondamentaux. Un lieu où se croiseront une centaine de défenseurs des droits humains, salariés et bénévoles, et où nous pourrons organiser des formations et des séminaires pour le grand public.

Exceptionnellement, nous vous demandons de l'aide pour boucler le budget global de cet investissement. Rendez-vous sur le site du crowdfunding :

<https://human-rights-house.be/fr>

SOUTENEZ LA LDH :

↳ [Devenez membre](#) en versant une cotisation annuelle de 25 euros ou 12,50 euros (étudiant·e·s, sans emploi, retraité·e·s...).

↳ [Faites un don](#) en effectuant un versement avec la mention « don ».

Les dons à partir de 40 euros sont déductibles fiscalement

Compte : **BE99 0000 0001 8285 ; BIC : BPOTBEB**

Ligue des droits humains asbl

Rue du Boulet, 22 - 1000 Bruxelles

Tél.: 02/209 62 80 - Fax: 02/209 63 80

ldh@liguedh.be

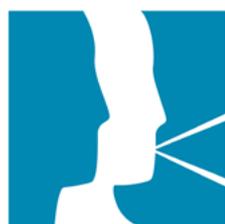
www.liguedh.be

 [liguedhbe](https://www.facebook.com/liguedhbe)

 [liguedh_be](https://twitter.com/liguedh_be)

 [LDH BELGIQUE](https://www.youtube.com/LDH BELGIQUE)

 [ligue_des_droits_humains](https://www.instagram.com/ligue_des_droits_humains)



**LIGUE
DES DROITS
HUMAINS**